



CONSEIL COMMUNAL D'ORON

**Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales
Jeudi 18 juin 2026 – 19h15 – Salle polyvalente du collège de Palézieux**

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie sous la présidence de M. le Préfet, Cédric Alber

Se référer au procès-verbal correspondant

2^{ème} partie sous la présidence du Président élu

1. Ouverture de la séance par le président nouvellement élu
2. Appel
3. Nominations d'un(e) vice-président(e)
4. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant(e)
5. Nomination de 2 scrutateurs/scrutatrices et 2 scrutateurs/scrutatrices suppléant(e)s
6. Nomination de 5 membres à la Commission des finances
7. Nomination de 2 membres suppléant(e)s à la Commission des finances
8. Nomination de 5 membres à la Commission de gestion
9. Nomination de 2 membres suppléant(e)s à la Commission de gestion
10. Nomination de 3 délégué(e)s au VOG
11. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au VOG
12. Nomination d'un(e) délégué(e) pour les déchets carnés
13. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour les déchets carnés
14. Nomination de 5 délégué(e)s à l'association intercommunale de distribution d'eau de Servion –Jorat-Mézières – Essertes
15. *Nomination de délégué(e)s du Conseil d'Établissement scolaire Oron-Palézieux, différée au 7 septembre 2026*
16. Nomination d'un(e) délégué(e) à l'organisation régionale de l'ORPC Lavaux-Oron
17. Nomination de 3 membres à la Commission de recours en matière de taxes et impôts
18. Nomination d'un(e) membre suppléant(e) à la Commission de recours en matière de taxes et impôts
19. Divers et propositions individuelles



Début de séance 19h15

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE NOUVEAU PRÉSIDENT ÉLU

M. André Locher, président, ouvre la séance à 19h15 et donne lecture du texte suivant :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Cher public,*

Je remercie chaleureusement les conseillères et conseillers, en mon nom ainsi qu'au nom de la Secrétaire, pour la confiance qui nous a été accordée lors de notre élection à la séance d'installation.

Je suis conscient que cette fonction demande de la disponibilité, de l'écoute, de la patience et parfois aussi un peu de diplomatie. Je ferai de mon mieux pour conduire nos débats avec impartialité, respect et efficacité, afin que chacun puisse s'exprimer dans de bonnes conditions. Durant cette année de présidence, je souhaite que nous gardions un esprit de respect mutuel, de dialogue et de bonne humeur. Nous aurons certainement des débats animés, des désaccords et parfois des votes serrés, mais j'espère que nous n'oublierons jamais que nous travaillons tous dans le même but : le bien de notre commune et de ses habitants.

Je remercie mes prédécesseurs pour leur engagement et le travail accompli, la Municipalité et le personnel communal pour leur collaboration. Le bon fonctionnement de notre commune repose sur l'investissement de nombreuses personnes souvent discrètes mais indispensables.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente législature, pleine de débats constructifs, de bonne humeur... et, si possible, de séances qui se terminent avant minuit. J'adresse également une pensée particulière aux nouveaux élus qui découvrent pour la première fois les joies - et parfois les subtilités - d'un Conseil communal.

Je rappelle que, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil, chaque groupe politique doit s'annoncer auprès de la secrétaire d'ici au 30 juillet 2026, avec le nom du groupe, la liste de ses membres ainsi que le nom de la personne responsable.

J'en profite aussi pour rappeler quelques règles et usages de notre Conseil communal :

- *Merci de parler distinctement et d'annoncer votre nom avant toute prise de parole. Je ne vous connais pas tous, notre nouvelle secrétaire vous connaît encore moins. J'ai préparé un trombinoscope, à partir des photos de la campagne électorale. Il vous sera envoyé ces prochains jours.*
- *Le vouvoiement est de mise lorsque l'on s'adresse à la Municipalité, au Président ou aux autres membres du Conseil... même si certains se connaissent parfois très bien en dehors de cette salle.*
- *Toute intervention débute traditionnellement par : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers ». Cette introduction vous permettra de régler votre voix. Je vous rappelle que vous vous adressez à environ 70 personnes, donc parlez fort et lentement. Vous parlez debout et faites face aux conseillers, le mieux est de venir devant la salle, si votre intervention dépasse quelques secondes. Je vous invite d'ailleurs à relire de temps à autre le chapitre IV du règlement consacré aux discussions.*
- *Les commissions reçoivent les préavis municipaux au moins 30 jours avant la date de retour de leur rapport (art. 35). Les rapports doivent être transmis au président au minimum 10 jours avant la séance du Conseil (art. 42), par courriel, sous forme d'un PDF lisible - une photo prise à la dernière minute sur un coin de table ne compte malheureusement pas comme mise en page officielle. Les signatures peuvent être ajoutées ultérieurement, avant la séance si nécessaire. Les rapports sont ensuite publiés sur l'extranet du Conseil 7 jours avant la séance. Si un délai ne peut être respecté, le président*



de commission m'en informe et l'objet concerné sera retiré de l'ordre du jour. Les rapports de commission se lisent devant l'assemblée.

- *Cette année: certaines commissions seront convoquées pour examiner les préavis du 5 octobre, avant même que le conseil du 7 septembre ait lieu.*
- *L'accès à l'extranet sera activé prochainement pour les nouveaux membres. Vous y trouverez notamment les archives, les préavis, les rapports ainsi que la liste des membres du Conseil.*
- *Le règlement du Conseil est disponible sur le site internet de la Commune. Personne ne vous demande de l'apprendre par cœur - rassurez-vous - mais je vous conseille vivement de le parcourir au moins une fois... et surtout d'y revenir avant de rédiger une motion, un postulat ou une autre intervention.*

Pour rappel :

- *une motion est contraignante ;*
- *un postulat invite la Municipalité à étudier une question*

Il existe également d'autres outils parlementaires, comme la pétition (art. 65), la question (art. 64) ou encore l'interpellation, qui permettent de faire vivre les débats et la vie démocratique communale.

Aucun d'entre nous n'est ici pour faire du théâtre ou des grands discours. Nous venons d'horizons différents, avec des sensibilités et des idées parfois opposées, mais c'est précisément cette diversité qui fait la richesse de notre Conseil. Le débat d'idées est essentiel à la vie démocratique, et je souhaite que chacune et chacun se sente libre de prendre la parole, de proposer, de questionner et même parfois de bousculer un peu les habitudes.

Après tout, nous avons été élus pour cela : débattre, au sein du conseil, et pas uniquement refaire la séance autour d'un verre après coup - même si, soyons honnêtes, certaines discussions y deviennent parfois encore plus passionnées.

Il n'y a rien de pire pour la Municipalité que de se trouver devant une salle muette, sans une seule question. Et ceci après avoir travaillé des heures, voire des jours pour présenter un projet.

Personne ne vous reprochera une idée originale, ni une question un peu décalée - au contraire, c'est même plutôt encouragé : vous avez été élus pour cela. Ici, au Conseil, on parle, on discute, on confronte.

Le premier conseil de la législature aura lieu le 7 septembre, et les suivants le 5 octobre et 7 décembre. »

Le Président du Conseil indique que l'assemblée va maintenant passer à la nomination des diverses personnes en suivant l'ordre du jour de ce premier conseil. Il rend l'assemblée attentive au fait que le point 15 "*Nomination de délégué(e)s du Conseil d'Établissement scolaire Oron-Palézieux, différée au 7 septembre 2026*" figure en italique. Il demande si l'assemblée approuve ce report.

Mme Anouk Hutmacher demande que le point soit ouvert le moment voulu, afin que le président puisse exposer les raisons de ce report et éventuellement ouvrir la discussion.

Le président du Conseil n'y voit pas d'inconvénient et passe au point suivant.



2. APPEL

Le Président du Conseil demande si quelqu'un n'était pas présent tout à l'heure à l'église. Si tel n'est pas le cas, il propose de passer le point 2 – Appel, à moins que quelqu'un ne souhaite que celui-ci soit effectué une seconde fois. Personne ne s'y opposant, le point est passé.

3. NOMINATION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E)

Le Président du Conseil attend les propositions de candidature pour élire un(e) vice-président(e) du Conseil communal.

- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Vincent Sonnay** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote au bulletin secret et l'élection a lieu tacitement.
- **M. Vincent Sonnay est élu, par acclamation, pour la fonction de Vice-Président.**

4. NOMINATION DU/DE LA SECRÉTAIRE SUPPLÉANT(E)

Le Président du Conseil attend les propositions de candidature pour un(e) secrétaire suppléant(e).

- **M. Frédéric Chenevard** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **Mme Céline Dovat** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Céline Dovat est élue, par acclamation, pour la fonction de secrétaire suppléante.**

5. NOMINATION DE 2 SCRUTATEURS-SCRUTATRICES ET DE 2 SCRUTATEURS-SCRUTATRICES SUPPLÉANT(E)S

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 2 scrutateurs-scrutatrices et 2 scrutateurs-scrutatrices suppléant(e)s. Il attend les candidatures pour 2 scrutateurs-scrutatrices.

- **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **M. Patrick Minet** pour cette fonction. Ce dernier, habitant de Palézieux-Village et ingénieur de formation, membre du Conseil communal depuis 2022. Il pourra apporter notamment son sens de l'organisation au service du groupe.
 - **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **Mme Sylvie Chapuis** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Sylvie Chapuis et M. Patrick Minet sont élus, par acclamation, pour la fonction de scrutateur-scrutatrice.**

Le Président du Conseil attend les propositions de candidature pour 2 scrutateurs-scrutatrices suppléant(e)s.



- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. présente **M. Jonas Montenero** pour cette fonction.
 - **M. Frédéric Chenevard** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **Mme Céline Dovat** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Céline Dovat et M. Jonas Montenero sont élus, par acclamation, pour la fonction de scrutateur-scrutatrice suppléant(e)s.**

6. NOMINATION DE 5 MEMBRES À LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 5 membres à la Commission des finances et attend les propositions de candidature.

- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Abel Demiéville, M. Yoan Hunziker et M. Cyril Gremaud** pour cette fonction.
 - **Mme Alessia Lorenzini** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Fanny Meyer** pour cette fonction.
 - **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **M. Michel Bovy** pour cette fonction. Ce dernier habitant à Oron-la-Ville, investi en politique depuis 1992, membre de la Commission des Finances depuis 2018, dont il est président depuis 2023. Il pourra apporter son expérience dans la continuité de la précédente législature.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Fanny Meyer, MM. Abel Demiéville, Yoan Hunziker, Cyril Gremaud et Michel Bovy, sont élus, par acclamation, membres de la Commission des finances.**

7. NOMINATION DE 2 MEMBRES SUPPLÉANT(E)-S À LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 2 membres suppléant(e)s à la Commission des finances et attend les propositions de candidature.

- **M. Frédéric Chenevard** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Alain Chamot** pour cette fonction.
 - **Mme Laurence Pot** informe que le parti Les Verts propose **M. Yvan Bourgeois** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **MM. Alain Chamot et Yvan Bourgeois sont élus, par acclamation, membres suppléants de la Commission des finances.**

8. NOMINATION DE 5 MEMBRES À LA COMMISSION DE GESTION

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 5 membres à la Commission de gestion et attend les propositions de candidature.

- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Frédéric Chenevard et M. Steve Mercanton** pour cette fonction.
- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Christine Bise Demay** pour cette fonction.



- **Mme Laurence Pot** informe que le parti Les Verts propose **Mme Béatrice Reichhard** pour cette fonction.
 - **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **M. Philippe Demierre** pour cette fonction. Ce dernier habitant à Oron-la-Ville, investi en politique depuis 1992 et membre de la Commission de Gestion depuis 2015, dont il fut président. Il pourra apporter son expérience dans la continuité de la précédente législature.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mmes Christine Bise Demay, Béatrice Reichhard, MM. Frédéric Chenevard, Steve Mercanton et Philippe Demierre sont élus, par acclamation, membres de la Commission de gestion.**

9. NOMINATION DE 2 MEMBRES SUPPLÉANT(E)S À LA COMMISSION DE GESTION

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 2 membres suppléant(e)s à la Commission de gestion et attend les propositions de candidature.

- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Alessia Lorenzini** pour cette fonction.
 - **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **Mme Carole Chenevière** pour cette fonction. Habitante d'Écoteaux, elle est géomaticienne de formation.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mmes Alessia Lorenzini et Carole Chenevière sont élues, par acclamation, membres suppléantes de la Commission de gestion.**

10. NOMINATION DE 3 DÉLÉGUÉ(E)S AU VOG

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 3 membres délégué(e)s au VOG et attend les propositions de candidature.

- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **M. Pascal Berger** pour cette fonction.
 - **Mme Laurence Pot** informe que le parti Les Verts propose **M. Richard Dovat** pour cette fonction.
 - **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Éric Martin** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **MM. Éric Martin, Pascal Berger et Richard Dovat sont élus, par acclamation, délégués au VOG.**



11. NOMINATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E) AU VOG

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer un(e) délégué(e) suppléant(e) au VOG et attend les propositions de candidature.

- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Loïc Piretti** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **M. Loïc Piretti est élu, par acclamation, délégué suppléant au VOG.**

12. NOMINATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) POUR LES DÉCHETS CARNÉS

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer un(e) délégué(e) pour les déchets carnés et attend les propositions de candidature.

- **M. Frédéric Chenevard** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Pascal Dufey** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **M. Pascal Dufey est élu, par acclamation, délégué pour les déchets carnés.**

13. NOMINATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E) POUR LES DÉCHETS CARNÉS

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer un(e) délégué(e) suppléant(e) pour les déchets carnés et attend les propositions de candidature.

- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Tania Widmer** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Tania Widmer est élue, par acclamation, déléguée suppléante pour les déchets carnés.**

14. NOMINATION DE 5 DÉLÉGUÉ(E)S À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE SERVION - JORAT-MÉZIÈRES - ESSERTES

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 5 délégué(e)s à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat-Mézières - Essertes et attend les propositions de candidature.

- **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **Mme Françoise Leemann** pour cette fonction. Habitante d'Essertes, elle est investie en politique depuis 1995 d'abord à Essertes puis à Oron à la suite de la fusion de la commune. Elle est déjà déléguée dans cette association depuis 2022 et apportera son expérience dans la continuité de la précédente législature.
- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Stéphane Rogivue, M. Jean-Michel Chevalley et M. Pierre-Alexis Stuby** pour cette fonction.



- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **M. Jean-Baptiste Favre** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Françoise Leemann, MM. Stéphane Rogivue, Jean-Michel Chevalley, Pierre-Alexis Stuby et Jean-Baptiste Favre sont élus, par acclamation, délégué(e)s à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion – Jorat-Mézières - Essertes.**

15. NOMINATION DE 3 DÉLÉGUÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ORON-PALÉZIEUX

Le Président du Conseil indique qu'il y a eu de nombreux échanges sur ce point ces derniers jours entre la Municipalité et les chef(fe)s de groupe. Il relève avoir été systématiquement mis en copie des échanges intervenus entre la Municipalité et les chef(fe)s de groupe. Il souhaite juste donner quelques informations à l'assemblée, puis, à la fin des débats, les membres du Conseil communal verront ce qu'ils décident de faire.

Donc, le règlement du Conseil d'Établissement date de 2017 et il n'est plus à jour par suite de la fusion avec Essertes.

Il donne lecture des articles suivants :

Section I. Les représentants des autorités communales

Art. 2 – Généralités

Conformément à l'article 35 lettre a LEO, les autorités communales désignent leurs représentants.

Art. 3 – Modalités

Les représentants des autorités communales sont :

- un membre des autorités politiques de la commune d'Essertes ;
- un membre des autorités politiques de la commune de Maraçon ;
- deux membres des autorités politiques de la commune d'Oron ;

Les représentants des autorités communales qui sont membres du bureau de référence ne peuvent pas siéger au conseil d'établissement.

Le 15 juin dernier, nous avons reçu un mail du secrétaire municipal :

« Par la présente, nous vous informons que la Municipalité envisage de réactualiser prochainement le Règlement du Conseil d'Établissement (CET). Dans ce cadre, elle souhaite notamment proposer que la future municipale en charge du dicastère des écoles fasse partie des représentants des autorités communales au sein du CET.

Cette adaptation permettrait aux membres du Conseil d'Établissement de bénéficier d'informations directes sur les dossiers et réflexions déjà traités par la Municipalité, favorisant ainsi une meilleure coordination entre les deux instances.

Dans cette perspective, la Municipalité estime qu'il pourrait être opportun de surseoir à la désignation des représentants du Conseil communal lors de l'installation des nouvelles autorités et d'attendre l'entrée en vigueur du futur règlement. »

Le parti socialiste a réagi de la manière suivante :

« Nous comprenons la réflexion de la Municipalité concernant la composition future du CET. Cela étant, la Municipalité a souhaité que l'ensemble des délégations et commissions soient désignées lors de la séance du 18 juin. Les répartitions entre les groupes ont été effectuées en tenant compte de cette échéance et dans une vision d'ensemble. Il nous paraît dès lors difficile de revoir ou de surseoir aujourd'hui une seule délégation, à quelques jours de l'assermentation.



Par ailleurs, nous ne savons pas encore à quel horizon le nouveau règlement pourra être adopté. Nous proposons donc de procéder aux désignations comme prévu le 18 juin, puis de rediscuter de cette question une fois le règlement révisé et entré en vigueur. »

L'entente de la droite a accepté la demande du secrétaire municipal.

Le 16 juin nous avons reçu un complément d'information du secrétaire municipal:

« Nous vous remercions pour votre réponse et prenons bonne note des contraintes liées à la préparation de la séance d'installation du 18 juin prochain.

La Municipalité souhaite toutefois relever que le règlement actuel du Conseil d'Établissement permet déjà la désignation d'un représentant de la Municipalité. Par ailleurs, une révision de ce règlement devra être entreprise prochainement afin de l'actualiser à la suite de la fusion avec la Commune d'Essertes.

Dans ce cadre, la Municipalité a récemment exprimé son souhait que la future municipale en charge du dicastère des écoles puisse siéger au sein du CET en qualité de représentante des autorités communales. Il apparaît que cet élément n'a pas pu être pris en considération lors de l'élaboration des propositions de désignation.

Dès lors, et afin de permettre une réflexion commune sur la composition future du CET, la Municipalité propose de surseoir à la désignation des représentants du Conseil communal lors de la séance du 18 juin prochain et de reporter cette décision à la prochaine séance du Conseil communal du 7 septembre 2026.

Cette solution permettrait de clarifier sereinement la composition souhaitée du CET tout en poursuivant les travaux de révision du règlement. »

Et un dernier message le 17 juin, hier :

« Suite à nos différents échanges d'hier soir, la Municipalité confirme, lors de sa séance de ce jour, sa volonté d'être représentée au sein du Conseil d'Établissement (CET) dans le cadre des représentants des autorités communales.

Dès lors, elle vous demande de bien vouloir différer la désignation des représentants au CET et de porter cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal du 7 septembre 2026. »

Le Président du Conseil ouvre volontiers la discussion sur ce point de l'ordre du jour, mais, s'il peut se permettre une opinion personnelle, vu la proximité des vacances scolaires, il n'est pas sûr que le Conseil communal mette en péril l'Établissement scolaire s'il reporte la désignation des membres du CET au 7 septembre.

M. Florian Meyer précise qu'il ne se prononce ni sur le fond, ni sur l'intérêt d'avoir un membre de la Municipalité au sein du CET, cette question faisant l'objet d'un débat en soi, ni sur le principe d'un report au 7 septembre. Il souhaite toutefois exprimer deux regrets :

1. Il relève que le règlement du Conseil d'Établissement date de 2017 et lui semble que la fusion a eu lieu avec la Commune d'Essertes au 1^{er} janvier 2022. Il trouve navrant qu'à deux jours de la mise en place des autorités, il soit annoncé que le Conseil communal doit revoir et surseoir à cette élection.
2. Il rappelle que le règlement prévoit que la composition des délégués et des représentants soit équilibrée en fonction des forces politiques représentées au sein du Conseil. Cela ne signifie toutefois pas nécessairement que la répartition soit parfaitement proportionnelle, comme l'ont montré les discussions menées entre les chef(fe)s de groupe. Il estime néanmoins que le fait de demander, à deux jours de l'installation des autorités, de surseoir à cette désignation remet en question le travail de préparation effectué en vue de cette séance et risque d'en perturber le bon déroulement. Il regrette dès lors que cette demande intervienne si tardivement et qu'elle modifie l'ordre du jour prévu. Selon lui, le débat pourrait davantage porter sur le fond que sur la forme de la question.

Mme Béatrice Reichhart exprime le fait que son parti partage le point de vue exprimé précédemment. Elle estime que l'ajout d'un membre supplémentaire, soit d'un(e) représentant(e) de la Municipalité, tout en maintenant le choix des candidat-e-s déjà discuté



entre les chef(fe)s de groupe, pourrait constituer une solution. Elle émet l'idée, lors de l'élaboration du nouveau règlement, d'augmenter le nombre de représentants d'un poste, de manière à pouvoir non seulement maintenir les délégué-e-s prévus, mais d'avoir la possibilité de nommer la Municipale en tant que représentante des autorités communales au sein du CET.

Mme Céline Dovat souhaite rappeler qu'au niveau de la proportion, le groupe Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) dispose de 51 % des sièges et qu'il n'en détient actuellement que 43 %. Dès lors, si l'un des municipaux devait siéger au CET, le quota ne serait pas dépassé.

Mme Fanny Meyer exprime son désarroi et ses regrets face à la situation. Elle rappelle qu'il avait été évoqué que les délégations/commissions ne devaient pas obligatoirement être votées le jour même de l'assermentation. La Municipalité a demandé aux chef(fe)s de groupe de se mettre d'accord et d'effectuer la répartition afin que l'ordre du jour puisse être établi. Il est regrettable que les chef(fe)s de groupe soient informés de ce changement à seulement trois jours de la séance.

Elle relève en outre que les chef(fe)s de groupe ont été informés de cette modification avant l'ensemble des conseillers communaux et que les futurs membres du Conseil n'ont pas été informés de ce changement de l'ordre du jour. Elle n'ose pas imaginer quelle serait la réaction de la Municipalité si le Conseil communal lui demandait, deux jours avant une prochaine séance, de se prononcer sur un objet supplémentaire. Elle estime qu'une telle demande serait poliment déclinée.

Elle propose de maintenir ce soir l'élection des délégués au CET et de reprendre les discussions avec les chef(fe)s de groupe, à tête reposée, lorsque le nouveau règlement sera entré en vigueur, règlement qui devra être adopté par le Conseil communal. Les membres pourront alors travailler de concert afin que les choses soient correctement respectées et mises en place.

Elle se déclare favorable à ce que ce point soit traité ce soir, conformément à l'ordre du jour initial. Elle regrette surtout que, si la volonté de la Municipalité est de prévoir une représentation de celle-ci au sein du CET, cette question n'ait pas été communiquée plus tôt aux chef(fe)s de groupe afin qu'ils puissent en tenir compte lors de la répartition des sièges.

M. Patrick Minet regrette qu'aucun représentant ne soit désigné pour le moment au sein de cette commission. Il relève que, si le règlement n'est pas prêt lors de la prochaine séance du Conseil ou si son examen devait être reporté, cette situation pourrait perdurer et créer un vide préjudiciable. Selon lui, rien n'empêche de procéder ce soir à la désignation des personnes qui avaient déjà été pressenties, puis de réexaminer la composition du CET lorsque le nouveau règlement sera entré en vigueur, que ce soit par l'intégration d'un représentant de la Municipalité ou par une autre adaptation de la composition. Une telle démarche permettrait, selon lui, de traiter cette question de manière sereine.

Mme Anouk Hutmacher indique que l'art. 4 du Règlement du CET précise que le mandat des représentants débute en même temps que la législature communale. Ainsi, si le Conseil ne procède pas à la désignation de ses représentants, il n'est pas sûr qu'une telle situation soit finalement compatible avec les exigences de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire.

Aussi, elle propose à l'assemblée que le Conseil d'Établissement soit nommé aujourd'hui selon ce qui a été décidé avant que l'information trop tardive de la Municipalité ne nous parvienne aux conseillers.

Elle propose également de suggérer à la Municipale en charge des écoles d'entamer rapidement la réactualisation du Règlement du Conseil d'Établissement et ceci en étroite collaboration avec celui-ci.



Elle est convaincue que ceci permettra de rétablir de bonnes relations entre les instances et favorisera le sentiment de travailler selon des règles préalablement établies, connues et comprises de tous.

La parole n'est plus demandée.

Le Président du Conseil soumet au vote la proposition visant soit à procéder à la nomination des délégué-e-s au CET, soit à reporter cette nomination. Il invite les membres du Conseil favorables à procéder immédiatement à cette désignation à lever la main.

L'assemblée est favorable à l'unanimité à la nomination des délégué(e)s au CET.

Dès lors, le Président du Conseil attend les propositions de candidature.

- **Mme Laurence Pot** informe que le parti Les Verts propose **Mme Tania Krayenbuhl Bourgeois** pour cette fonction.
 - **M. Florian Meyer** informe que le parti GRINDOR propose **M. Willy Gilgen** pour cette fonction.
 - **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Anouk Hutmacher** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mmes Anouk Hutmacher, Tania Krayenbuhl Bourgeois et M. Willy Gilgen sont élus, par acclamation, délégué(e)s au Conseil d'Établissement scolaire Oron-Palézieux.**

Il est pris acte de l'absence de M. Willy Gilgen, lequel sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

16. NOMINATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) À L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ORPC LAVAUX-ORON

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer un(e) délégué(e) à l'organisation régionale de l'ORPC Lavaux-Oron et attend les propositions de candidature.

- **Mme Céline Dovat** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Laurent Ritzmann** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **M. Laurent Ritzmann est élu, par acclamation, délégué à l'Organisation régionale de l'ORPC Lavaux-Oron.**

17. NOMINATION DE 3 MEMBRES À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE TAXES ET IMPÔTS

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer 3 membres à la Commission de recours en matière de taxes et impôts et attend les propositions de candidature.

- **M. Philippe Demierre** informe que le parti GRINDOR propose **M. Florian Meyer** pour cette fonction.
- **M. Frédéric Chenevard** informe que le parti de l'Entente du Centre Droit (UDC-PLR et ind.) propose **M. Éric Martin** pour cette fonction.



- **Mme Fanny Meyer** informe que le parti PS Oron et Sym. propose **Mme Hélène Richard** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **Mme Hélène Richard, MM. Éric Martin et Florian Meyer sont élus, par acclamation, membres à la Commission de recours en matière de taxes et impôts.**

18. NOMINATION D'UN(E) MEMBRE SUPPLÉANT(E) À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE TAXE ET IMPÔTS

Le Président du Conseil indique qu'il faut nommer un(e) membre suppléant(e) à la Commission de recours en matière de taxes et impôts et attend les propositions de candidature.

- **Mme Laurence Pot** informe que le parti Les Verts propose **M. Patrick Ernst** pour cette fonction.
 - **Le Président du Conseil** demande s'il y a d'autres candidatures.
 - Aucune candidature n'étant présentée, l'élection a lieu tacitement.
- **M. Patrick Ernst est élu, par acclamation, membre suppléant à la Commission de recours en matière de taxes et impôts.**

19. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président du Conseil donne quelques informations à l'assemblée :

- Il demande aux membres du bureau de le rejoindre à la fin de la séance pour qu'il leur communique les prochaines dates du bureau.
- Il invite les Conseillères et Conseillers nouvellement élu-e-s à bien vouloir compléter la liste de leurs coordonnées.
- Pour terminer, il communique les dates des prochaines séances du Conseil communal qui se dérouleront le 7 septembre, le 5 octobre et le 7 décembre chaque fois à 19h30 à Écoteaux.

Le Président du Conseil demande s'il y a d'autres divers.

La parole n'est pas demandée.

Le Président du Conseil souhaite une bonne suite de soirée, autour d'un verre.

La séance est levée à 19h55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

André Locher

La Secrétaire

Joëlle Berchier